

Je soussigné(e) ..... (Prénom NOM)  
adhérent / souscripteur au contrat ..... (Nom du contrat)  
numéro ..... (Numéro du contrat)

## H Capital 9

### Code ISIN FR1459AB6156

#### Annexe complémentaire de présentation du support

*En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes garantis en capital à l'échéance et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd et de Goldman Sachs Group, Inc.*

#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

##### 1. PRESENTATION SUCCINCTE

|                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dénomination</b>                                                               | H Capital 9                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Emetteur</b>                                                                   | Goldman Sachs Finance Corp International Ltd                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Garant de la formule</b>                                                       | Goldman Sachs Group, Inc                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Forme juridique</b>                                                            | Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance, présentant toutefois un risque de non-rémunération en cours de vie et à l'échéance et/ou un risque de perte en capital partielle ou totale en cas de revente en cours de vie.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Code ISIN</b>                                                                  | FR1459AB6156                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Agent de calcul</b>                                                            | Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Montant Nominal de l'émission</b>                                              | 30 000 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Devise</b>                                                                     | EUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)</b> | 1 000 EUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)</b>                                        | <p>L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (Code Bloomberg : ISXE50T5) (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an). Il s'agit d'un indice actions créé, calculé et publié par STOXX®, depuis le 16 février 2018.</p> <p>Il est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières listées au sein de la zone euro. Les 50 actions composant l'Indice de référence sont sélectionnées annuellement et rebalancées trimestriellement. Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière flottante, l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % équilibre l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice de référence à chaque date de rebalancement.</p> <p>L'Indice de référence est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués par les actions composant l'Indice de référence sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.</p> |
| <b>Prix d'émission</b>                                                            | 100% de la valeur nominale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Période de souscription</b>                                                    | Du 10 Juin 2025 au 15 Septembre 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Date d'émission</b>                             | 16/01/2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Date de constatation initiale</b>               | 16/09/2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Dates de constatation annuelle</b>              | 16 septembre 2026; 16 septembre 2027; 18 septembre 2028; 17 septembre 2029; 16 septembre 2030; 16 septembre 2031; 16 septembre 2032; 16 septembre 2033; 18 septembre 2034; 17 septembre 2035; 16 septembre 2036                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Dates de remboursement anticipé automatique</b> | Le 5ème jour ouvré suivant la date de constatation annuelle correspondante.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Date de constatation finale</b>                 | 16/09/2037                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Date d'échéance</b>                             | 23/09/2037                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Lieu de cotation</b>                            | Bourse de Luxembourg                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Droit applicable</b>                            | Droit français                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Durée de l'investissement</b>                   | 12 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Documentation Juridique</b>                     | Le titre "H Capital 9" décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base (en date du 12 janvier 2024), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ("CSSF"). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 16 janvier 2025 (ensemble, le "Prospectus") et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ( <a href="http://www.luxse.com">www.luxse.com</a> ). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le <a href="#">Prospectus de Base</a> et via le lien suivant pour les <a href="#">Conditions Définitives</a> . La dernière version du Document d'Informations Clés ("DIC") relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site <a href="http://www.gspriips.eu">www.gspriips.eu</a> . Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. |

Concernant les modalités lors du remboursement à l'échéance ou lors du remboursement automatique anticipé, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur un fonds à vocation sécuritaire du contrat, éligible au moment du versement.

### **Fin anticipée de la période de souscription**

Nonobstant la période de souscription décrite ci-dessus, la souscription du présent support en unités de compte est susceptible d'être interrompue, sans préavis, avant l'expiration de la période précitée.

Le cas échéant, le souscripteur accepte que les sommes qui devaient être investies sur ce support en unités de compte soient investies, sans frais supplémentaires, sur un fonds en euros du contrat ou sur un support en unité de compte à vocation sécuritaire du contrat identifié comme éligible par l'assureur au moment de l'opération.

## **2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION**

### **Objectifs et politique d'investissement**

Le titre de créance H Capital 9 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date d'échéance fixée au 23/09/2037.

**Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.**

À la date de constatation initiale, soit le 16/09/2025, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence et on le retient comme son niveau initial.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ANNUEL (ANNEES 1 A 11)

À chaque date de constatation annuelle<sup>(2)</sup> à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence est en hausse d'au moins 10% par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit<sup>(1)</sup>, à la date de remboursement anticipé automatique<sup>(2)</sup> correspondante :

$$\begin{aligned} & \text{CAPITAL INVESTI} \\ & + \\ & \text{6\% DE GAIN} \\ & \text{par année écoulée depuis la date de constatation initiale}^{(2)} \\ & \text{(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 5,88\%}^{(1)} \end{aligned}$$

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, H Capital 9 se poursuivra jusqu'à l'échéance des 12 ans.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNEE 12)

À la date de constatation finale, le 16/09/2037, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau clôture de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial.

Lors du remboursement final, le 23/09/2037, le souscripteur reçoit<sup>(1)</sup> :

**Scénario défavorable** : Baisse de plus de 20% de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi} \\ & = \\ & \text{REMBOURSEMENT A HAUTEUR DE 100\% DU CAPITAL} \\ & \text{(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 0,00\%}^{(1)} \end{aligned}$$

**Scénario favorable** : Baisse de moins de 20 % (compris) de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi} \\ & + \\ & \text{72\% DE GAIN} \\ & \text{(Soit 6\% par année écoulée)} \\ & = \\ & \text{REMBOURSEMENT A HAUTEUR DE 172\%} \\ & \text{(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 4,61\%}^{(1)} \end{aligned}$$

(1) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(2) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 2.

### Principaux facteurs de risque

**Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :**

**Risque de perte de capital** : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

**Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/ du Garant** : Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/ du Garant de la formule, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

**Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité** : Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

**Risques liés à la réalisation d'événements exceptionnels affectant les sous-jacents** : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements

extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit peut prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

### 3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS

#### En lien avec l'unité de compte

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés du support d'investissement.

#### En lien avec le contrat

Vous êtes informé(e) que l'unité de compte supporte les frais du contrat, tels qu'indiqués dans les conditions contractuelles qui vous ont été remises lors de l'adhésion / la souscription.

### AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

**SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

### DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement H Capital 9 - Code ISIN FR1459AB6156, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
  - la nature du support et les risques y afférents,
  - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain du support en fonction d'un scénario de marché,
  - l'absence de garantie en capital en cours de vie, mais la garantie à l'échéance

## QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| La durée de vie maximale de H Capital 9 est de 12 ans.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux |
| À chaque date de constatation annuelle à compter de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence Euro iStoxx 50 Equal Weight NR Decrement 5 % est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux |
| H Capital 9 offre une garantie en capital à l'échéance mais présente néanmoins un risque de non-rémunération partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance et/ou un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux |
| L'Indice de référence Euro iStoxx 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (code Bloomberg : ISXE50T5 index) est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes distribués par les actions composant l'Indice de référence sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes nets non réinvestis standard. | <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux |

Fait à ..... , le ..... / ..... / .....

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,  
précédée de la mention « lu et approuvé »**

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).